

# Les Germanophones réclament leur région «à part entière»

Les autorités germanophones ont profité de l'enceinte du Sénat, chambre de réflexion institutionnelle, pour rappeler jeudi leur plaidoyer en faveur d'une autonomie accrue pour leur Communauté qu'elles aimeraient voir évoluer à terme en une Région, sur le même pied d'égalité que la Wallonie, la Flandre et Bruxelles.

Si les Régions devaient à terme se saisir pleinement des compétences communautaires, suivant l'évolution en cours, «une Belgique à quatre entités fédérées serait la seule alternative», a indiqué Oliver Paasch, ministre-président du gouvernement de la Communauté germanophone.

Représentant du parti communautaire ProDG, Oliver Paasch a souligné que «l'autonomie n'était pas un but en soi» mais un moyen d'exercer les politiques de façon plus cohérente et plus efficace. «Il s'agit de profiter de cette autonomie pour servir des hommes et des femmes, il ne s'agit pas de s'éloigner», a-t-il précisé, exprimant une vision largement partagée à Eupen.

## Trop de dispersion

Le ministre-président a rappelé à cet égard les revendications de transfert de compétences provinciales (enseignement, communes...), d'emploi, de voiries, de représentation (garantie à la Chambre).

Ces compétences sont encore trop souvent dispersées et la thématique de l'emploi, en pleine actualité avec la problématique du contrôle de disponibilité a été citée à titre d'exemple. Avec la dernière réforme de l'État, la Région wallonne a hérité des ex-compétences fédérales alors

qu'elle en avait déjà transféré une partie à la Communauté germanophone (formation, placement). «Il y aura deux, voire trois interlocuteurs», regrette Oliver Paasch. Et le contrôle sera géré par la Région wallonne. «Mais étant donné notre structure socio-économique, le marché de l'emploi germanophone se distingue du marché de l'emploi wallon. Ainsi, nous avons 12,1% de chômage chez les jeunes pour plus de 30% en Région wallonne.»

## Immixtion liégeoise

Les exigences germanophones sont essentiellement destinées à la Région wallonne avec laquelle des discussions sont d'ailleurs en cours. Outre les compétences wallonnes dans les six communes germanophones, la Communauté germanophone a également dans le collimateur la province de Liège, cette «entité francophone subordonnée qui s'immisce» dans certaines compétences, selon Oliver Paasch.

Enfin, la Communauté germanophone exprime également des griefs à l'égard du Fédéral duquel elle attend une représentation garantie à la Chambre. Les Germanophones disposent bien d'une représentation garantie au Sénat, mais les compétences de la chambre haute ont été réduites à la portion congrue.

## «Une Belgique à quatre entités fédérées est la seule alternative.»

**OLIVER PAASCH**  
MINISTRE-PRÉSIDENT  
DU GOUVERNEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE